

PROCÈS VERBAL

Réunion du conseil municipal du 14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 14 décembre à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

Présents : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Caule Suzanne, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite, Rey Claudine, Schmelzle Jean-François, Mayot Vincent, Alègre Carlos, Basset Grégory, Auternaud Audrey, Valancony Tiphaine, Plenet Jaouen, Mantelin Julien,

Absents excusés : Parat René, (pouvoir à Olgne Patrick), Delattre Nicolas, (pouvoir à Peyrache Agnès), Richon Isabelle, (pouvoir à Maguy Bayon), Boutoumit Amina, Lebailly Laurence, Sève Hervé ; Cohen Jean-Philippe ayant quitté la séance en cours.

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 23 **Présents** : 17 **Pouvoirs** : 3 **Votants** : 19

Début de la séance en présence de 17 conseillers à 19h35

Approbation du Procès-verbal du 14 septembre 2020

A la demande de M. le Maire, le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Jean-Philippe Cohen, adjoint délégué à l'urbanisme prend alors la parole et donne un compte rendu des différentes réunions, depuis le 14 septembre 2020 et présente les dossiers déposés et ayant fait l'objet d'une décision

- Route du Converses, M. Chataigner Denis : sur une parcelle de 1 368m² création d'un abri de jardin de 27.9m².
- Les Boscs, M ; Docquois Patrick : sur une parcelle de 719m² création d'une véranda de 19m².
- Route d'Annonay, M. Marsens Benoit : création d'un garage de 17.3m².
- Hameau de Clémencieux, Mme Callegari Valette Bernadette : fermeture d'une véranda de 18m² et changement des menuiseries
- Hameau de Clémencieux, M. Brusseau Olivier : réfection d'une toiture et pose de fenêtres de toit.
- Chemin des listes, M. Haya Baviera Jonathan : sur une parcelle de 725m² création d'une maison de 109m² + garage de 16m² et piscine de 32m².
- Quartier de la gare, Mme et M. Barbato Brigitte et Louis : réfection d'une maison de 159m² et création d'une surface de 85m².
- Lieu-dit Blache Ronde, M. Bonnefoy Alexandre sur une parcelle de 898m² création d'une maison de 120m² + garage et piscine.
- Route de la gare, Mme Bombrun Céline : sur une parcelle de 1 421m² création d'une maison de 119m² + garage de 22m².
- Midon, M. Frigière Gilles : sur une parcelle de 690m² construction d'une maison de 104m² + garage de 30m².
- Midon, M. Frigière Gilles : sur une parcelle de 731m² construction d'une maison de 104m² + garage de 30m².
- Hameau de vert, M. Martins David : démolition et reconstruction d'une maison de 190m² + garage 50m² + piscine de 25m².

M. Cohen quitte le conseil à la fin de la présentation de l'urbanisme

M. le Maire reprend la parole pour faire un point sur les diverses réunions tenues depuis le 14 septembre.

Gérard Rouby, adjoint en charge des bâtiments a rencontré le cabinet d'études BEOD pour que soit établi un état des lieux précis sur les chaudières de l'école publique et de l'école de musique. Il est convenu de procéder au remplacement de la chaudière de l'école publique par deux chaudières gaz. Le montant de l'opération est estimé à 34.000 € HT

M. Plénet Jaouen intervient pour demander s'il ne serait pas plus judicieux d'installer des systèmes de type pompes à chaleur, considérés comme moins polluants ; le prix du gaz n'étant pas assuré de se maintenir à son niveau actuel cela serait peut-être une bonne solution ; Agnès Peyrache indique que les bâtiments très anciens pour certains ne sont pas assez isolés pour ce type de chauffage.

Monique Barbe fait remarquer que, même si les pompes à chaleur peuvent être intéressantes, les systèmes de chauffage étant prévus pour une dizaine d'années, la question se reposera à ce moment.

Pour la maison de la musique, seul peut être nécessaire le remplacement de certains circulateurs pour améliorer le fonctionnement du chauffage. Il a été remarqué une baisse constante mais très légère de la pression du circuit d'eau, provenant très probablement d'une micro fuite sur le réseau, sans réelle incidence sur le fonctionnement du chauffage pour l'instant.

M. le Maire reprend la parole et nous annonce le recrutement de Léa Gamon au poste d'agent chargé de l'urbanisme et des élections en remplacement d'Elodie Peyraverney qui a démissionné de son poste courant octobre.

Vincent Mayot, chargé de la réalisation du bulletin municipal fait un point sur l'avancement de ce dernier. A ce jour, il ne manque que quelques articles, et ceux relus par la cellule de correction ont été envoyés à l'imprimeur avec les photos. Les annonceurs ont été sollicités par l'imprimeur comme l'an passé. M. Mayot remercie les membres du conseil pour leur implication dans la réalisation de ce bulletin.

M. le Maire donne la parole à Suzanne Caule, adjointe aux affaires scolaires, pour un exposé sur les différentes réunions qui ont pu se tenir dans les deux écoles du village.

Le Sou des écoles a tenu son assemblée générale le 1^{er} octobre. Si des manifestations comme la rôtie de châtaigne ou le loto étaient des succès, depuis la rentrée scolaire, en raison de la crise sanitaire il y a eu très peu, voire pas de manifestations. Les membres de l'association sont en train de regarder quelles actions pourront être financées durant cette année.

Pour l'école privée Saint Joseph, une assemblée générale s'est tenue le 15 octobre en présence de la nouvelle directrice Mme Tête Valériane. Cette année, au sein de cette école où cinq enseignants travaillent, on dénombre 73 élèves répartis en 3 classes, à plusieurs niveaux. Des projets sont prévus pour l'année scolaire, mais en attente, dans le cas d'une amélioration de la crise sanitaire pour un bon déroulement.

Il est à noter que 12 élèves de CM2 partiront en 6^{ième} à la prochaine rentrée.

Pour l'école publique le conseil d'école a eu lieu, en visio-conférence le 9 novembre ; cette année l'école compte 153 élèves ; on note une baisse d'effectif de dix enfants par rapport à l'an passé. 21 élèves de CM2 partiront en 6^{ième} à la prochaine rentrée.

M. le Maire donne ensuite la parole à Vincent Mayot pour une rapide intervention sur la Protection Participation Citoyenne, dont il est le référent. Une réunion a eu lieu, en présence de la gendarmerie le 7 octobre dernier, à laquelle participaient également les référents PPC de la commune. Le rôle de la PPC est de seconder la gendarmerie au sein de la commune en étant ses yeux et ses oreilles, afin de fournir une information sur des faits et gestes qui pourraient paraître suspects. Mais elle ne remplacera jamais la gendarmerie, jouant un rôle de prévention.

Agnès Peyrache, Première adjointe prend ensuite la parole pour parler de la rencontre avec les commerçants. Divers points ont été abordés lors de cette discussion, notamment le manque d'une signalisation de la présence de commerces dans le village.

Certaines demandes ont déjà pu être exaucées puisqu'une signalisation sera mise en place au rond-point du Mourio, en accord avec les commerçants. Quelques aménagements ont également été réalisés aux abords des commerces, comme la remise en état des bacs à fleurs avec plantation de nouvelles essences de plantes, ou l'implantation prochaine d'un panneau d'affichage.

Ensuite, Agnès Peyrache a, une nouvelle fois présenté le plan pluriannuel d'investissement du mandat. Création d'une cantine au Fraisse plus adaptée que celle à la MAPA, remplacement de chaudière, remise en état des réseaux secs (électricité, informatique...) à l'école publique, réfection de certains tronçons de la voirie communale, amélioration de la circulation, abris bus scolaires, aménagements en centre bourg ou encore remplacement d'un véhicule de service pour l'équipe technique sont autant de projets qui ont dû être priorisés sur les 6 prochaines années. M. le Maire indique qu'à ce titre un livret reprenant l'ensemble des projets du mandat a été distribué à l'ensemble des habitants de la commune.

M. le Maire reprend alors la parole et nous présente les diverses délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Garantie d'emprunt Habitat Dauphinois pour opération des Melzasses

Patrick Olgne rappelle que le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Le Conseil Municipal se prononce sur la garantie d'un emprunt souscrit par la société Habitat Dauphinois, bailleur social, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour l'opération de construction de 16 logements, situés 110 rue des Melzasses à Vernosc lès Annonay.

Il s'agit d'apporter la garantie de la commune à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 612.845,00 euros souscrit par Habitat Dauphinois auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°115585, constitué de 4 lignes du prêt.

PLUS pour un montant de 264 687.00 €,

PLUS Foncier pour un montant de 121 639.00 €,

PLAI pour un montant de 156 108.00 €,

PLAI Foncier pour un montant de 70 411.00 €,

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 19 Contre = 0 – Abstention = 0

Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Le SDE 07 propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. A même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices une réponse à la fin des tarifs réglementés d'électricité, en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement de commande est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres.

Monsieur le Maire précise également que la liste des membres du groupement de commandes sera arrêtée par le SDE 07 au cours de l'année 2021.

La commune de Vernosc lès Annonay est consommatrice d'électricité pour ses bâtiments et équipements.

L'ensemble des sites (10) a une consommation de 220681 kWh

Le SDE 07, Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche qui se propose de coordonner et d'exécuter le marché d'achat d'électricité, en contrepartie d'une participation financière pour

permettre à l'ensemble des collectivités de l'Ardèche de répondre à cette extinction des tarifs réglementés de vente d'électricité.

Cette adhésion, conformément au nombre de Points De Livraison (PDL) de la commune correspondant à 10 PDL et une consommation de 220681 KWh, aurait un coût de 100 € auquel viendrait s'ajouter une part variable de 0,20 € par MWh qui pourrait correspondre à 44 € concernant la commune.

Au total, le coût d'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SDE 07 est de 144 €/an.

Par cette délibération il convient donc :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de Vernosc au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- D'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la ville, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Livraison,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Vernosc les Annonay et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 19 Contre = 0 – Abstention = 0

Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de cantine au Fraisse et de la rénovation de la salle du Fraisse.

Patrick Olagne rappelle qu'une consultation a eu lieu sur le profil d'acheteur de la commune, également publiée au Dauphiné Libéré, afin de trouver un maître d'œuvre capable de mener à bien le projet de construction de la cantine, sur le site du Fraisse, associée à la réhabilitation de la salle d'animation existante.

32 agences ou cabinets d'architecture ont fait acte de candidature ; ces candidatures étaient composées de la description des membres de l'équipes (pouvant aller jusqu'à 6 co-traitants), de leurs références, de leurs expériences et capacités (techniques et financières), mais aussi de références significatives en rapport (ou approchant) avec le projet vernoscois.

Elles ont permis à Monsieur le Maire, assisté d'une commission composée de la Première adjointe, des adjointes aux affaires scolaires, aux affaires sociales, et de l'adjoint aux bâtiments et de membres de la commission scolaire de retenir les 5 meilleurs dossiers au regard des critères du Règlement de la Consultation :

1. Capacités techniques appréciées au regard de :
 - Composition de l'équipe dédiée et organisation proposée ;
 - Qualifications et certifications des membres du groupement ;
 - Moyens humains et matériels des membres du groupement.
2. Capacités professionnelles évaluées au regard :
 - Des références significatives
3. Capacités économiques et financières du groupement au regard :
 - Du montant cumulé des chiffres d'affaires globaux des membres du groupement.

Ces 5 candidatures ont été les suivantes :

David Fargette architecture, 43000 Le Puy en Velay,
COCO Architecture, 26400 Crest
EAD, 38150 Salaise sur Sanne
LET'S GO Architectes, 43000 Le Puy en Velay,
FABRIQUES Architectures Paysage, 42470 Fourneaux

A ces cinq candidats, toujours conformément au Règlement de Consultation, il a été demandé de présenter un dossier d'offre comprenant une note méthodologique et les pièces du marché (Acte d'engagement, Cahiers des clauses administratives et techniques...).

Après examen de la note méthodologique, de l'acte d'engagement, et avoir reçu en audition chacun des candidats, Monsieur le Maire, assisté de la commission citée précédemment a décidé de retenir le candidat FABRIQUES Architectures Paysage, 42470 Fourneaux ; Présentant déjà toutes les références, la méthodologie employée, pour le suivi du projet, pour l'organisation de l'équipe, son appréciation du programme et du site et le montant de ses honoraires (114.000 € HT soit un taux de 9.50 %) ont permis à ce cabinet d'obtenir la meilleure note au classement final.

Jean-François Schmelzle indique qu'un tel taux d'intervention, semble juste.

Il est demandé d'autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 19 Contre = 0 – Abstention = 0

Délibération Budgétaire modificative n°1 – Budget Principal

C'est à Agnès Peyrache qu'il revient ensuite d'expliquer que les attributions de compensation prévues à l'article 73211 pour un montant de 1.050,60 € sont devenues négatives (pour 99,89 €) en raison de la refacturation par l'agglomération, de frais d'insertion publicitaires liés à la poursuite des procédures du PLU, d'un montant de 1.150,49 € ;

De plus, le Fond de Péréquation Intercommunal et Communal prévus au Budget Primitif pour un montant de 3.659 € en dépenses de fonctionnement sera, cette année de 5.214 € soit 1.555 € de plus. La part recettes du FPIC est, quant à elle passée de 1.065 € en 2019 à 536 € en 2020, mais ne nécessite pas l'ouverture de crédits supplémentaires.

Il conviendrait donc d'ouvrir les crédits au chapitre *014-Atténuation de produits* pour un montant de 1.654,89 € arrondis à 1.700 €.

L'équilibre du budget sera maintenu par une diminution des sommes inscrites au chapitre *022-Dépenses imprévues de fonctionnement* pour le même montant.

La délibération, visant à la régularisation de ces crédits est adoptée par le Conseil : Pour = 19 Contre = 0 – Abstention = 0

Choix de l'imprimeur et tarifs publicitaires

Patrick Olagne rappelle que le bulletin municipal 2020 est en cours de réalisation, sous la responsabilité de Vincent Mayot. La commission de rédaction propose de confier la réalisation de ce bulletin à l'imprimerie ALPHA, ZA La Boissonnette, 07340 PEAUGRES.

L'imprimerie ALPHA s'occupe en totalité de contacter et d'envoyer les bons à tirer aux annonceurs de l'année précédente. Le bulletin sera financé en tout ou en partie par une souscription publicitaire auprès des commerçants et artisans de Vernosc et sa région et leur participation sera versée directement à l'imprimerie. Si les frais de conception et d'impression du bulletin ne sont pas couverts par la souscription publicitaire, il conviendra de payer la différence à l'imprimerie ALPHA.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à confier la réalisation du bulletin municipal 2020 à l'imprimerie ALPHA et de fixer le montant TTC des différents pavés publicitaires à 55 € pour 1/8 de page, 100 € pour 1/4 de page, 198 € pour 1/2 page et 255 € pour la page complète. Le cas échéant, d'autoriser le Maire à payer la part des frais qui ne serait pas couverte par la souscription publicitaire.

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 19 Contre = 0 – Abstention = 0

Mandatement des dépenses d'investissement

La Première adjointe rappelle qu'il convient par cette délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à ordonnancer, liquider et payer des dépenses sur la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice, et ce pendant la période comprise entre le 1er janvier 2021 et la date du budget rendu exécutoire, non compris les crédits relatifs au service de la dette.

Agnès Peyrache donne lecture du tableau ci-dessous, concernant deux budgets de la commune :

BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRE/ARTICLE	BP 2020	25 %
2031	18 000.00	4 500.00
CHAPITRE 20	18 000.00	4 500.00
2041582	90 100.00	22 525.00
CHAPITRE 204	90 100.00	22 525.00
2111	50 000.00	12 500.00
2121	2 000.00	500.00
2135	80 000.00	20 000.00
21571	73 000.00	18 250.00
2181	3 000.00	750.00
2182	35 000.00	8 750.00
2183	25 000.00	6 250.00
2184	20 000.00	5 000.00
2188	237 590.73	59 300.00
CHAPITRE 21	530 590.73	131 300.00
2313	255 000.00	63 750.00
CHAPITRE 23	255 000.00	63 750.00

BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

2153	25 698.03	6 400.00
CHAPITRE 21	25 698.03	6 400.00

La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 19 Contre = 0 – Abstention = 0

Désignation d'un correspondant Ardéchoise

La prochaine Ardéchoise devrait avoir lieu entre le 16 juin et le 19 juin 2021. Colette Pailha, précédente correspondante de la commune a annoncé sa décision d'arrêter son rôle.

Par cette délibération, le conseil municipal désignera l'un de ses membres chargés des relations avec l'association, mais aussi d'organiser les animations autour du passage des coureurs dans la commune le jour de la course.

Mme Isabelle Richon fait savoir qu'elle prendra en charge cette association mais pour des raisons personnelles que l'an prochain. M. le Maire demande à l'ensemble du conseil si une personne veut assurer l'intérim pour cette année, personne ne se propose.

Mme Tiphaine Valancony propose de demander au collectif citoyen par l'envoi d'un courrier de prendre en charge la création de cette association, M. Mayot émet une remarque concernant la proposition de Mme Richon, avant de faire l'envoi de ce courrier : il demande à ce que M. le Maire rencontre Isabelle Richon afin de lui exposer la proposition faite lors du conseil et l'intervention possible du collectif et ainsi connaître sa position.

Pas de délibération prise à ce jour.

Gratuité de l'accès à la bibliothèque

Monsieur le Maire explique le processus de mise en réseau des bibliothèques, la modernisation des outils avec notamment la mutualisation des logiciels, des formations des bénévoles et des personnels

qui a permis d'améliorer le service rendu aux utilisateurs, mais aussi de réaliser des économies de fonctionnement. De nombreuses communes ont décidé de rendre l'accès à leur bibliothèque gratuit, permettant ainsi de développer l'accès à la culture, aux livres et à la lecture. Annonay Rhône Agglo a présenté une demande en ce sens. Pour information, la recette liée aux adhésions pour 2019 ne s'élevait qu'à 1115 € en 2019.

Par cette délibération il s'agit d'autoriser la gratuité des droits d'inscriptions à la bibliothèque.
La délibération est adoptée par le Conseil : Pour = 19 Contre = 0 – Abstention = 0

Ensuite M. le Maire donne la parole à Tiphaine Valancony pour la création d'un bébé un arbre. Il s'agit de contacter les familles qui ont accueilli un enfant dans leur foyer pendant l'année et de leur proposer la plantation d'un arbre à leur nom. Le principe d'une plaque coupée en deux sous forme de pièce de puzzle, dont une partie pourrait être remise à la famille, est actuellement étudié. Sur l'ensemble des naissances soit 20 familles, 11 ont répondu favorablement et des arbres ont été plantés à Fontas.

Monsieur le Maire reprend la parole et nous annonce que les vœux ne se feront pas cette année.

La mairie sera fermée les jeudis 24 et 31 décembre

A ce jour il n'y a pas de date retenue pour le prochain conseil

Il est 21h40, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire levait la séance.